Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROJET D'UN NOUVEAU MUSÉE DES BEAUX-ARTS (NMBA) :

Attribution du mandat d'aménagiste pour l'élaboration d'un PAC

Avec le décret du 19 novembre 2002 "visant à financer les études préliminaires pour le futur musée cantonal des beaux-arts", le Conseil d'Etat a chargé le Département des infrastructures, par le biais de son Service des bâtiments, monuments et archéologie, d'établir le plan d'affectation cantonal légalisant les terrains liés à la construction du nouveau projet. Un appel d'offre a été lancé au terme duquel le bureau Urbaplan, de Lausanne, a été choisi.

L'élaboration d'un plan d'affectation cantonal (PAC) vise à donner une nouvelle affectation d'utilité publique à la parcelle concernée sise à Bellerive, et à préparer les éléments qui permettront de lancer le concours d'architecture du nouveau musée des beaux-arts (nMBA). Il est en effet prévu que le projet de musée fasse l'objet d'un concours d'architecture, par le biais d'un appel d'offres, conformément aux règles sur les marchés publics.

Un groupe d'experts, composé de représentant des services de la Ville de Lausanne et de l'Etat de Vaud, a procédé à l'évaluation des dossiers de candidature d'aménagiste. Il a écouté successivement tous les candidats pour leur permettre d'exposer leur proposition et répondre aux questions. Puis il a examiné les propositions à la lumière des critères énoncés dans le cahier des charges.

Au terme des délibérations, le groupe d'experts a particulièrement apprécié les prises de position du bureau Urbaplan, de Lausanne, notamment sur le choix du site, l'analyse de son périmètre, ainsi que son souci de rechercher la démarche la plus appropriée dans le cadre du PAC nMBA. Il a donc proposé au maître de l'ouvrage de lui confier le mandat d'élaboration du plan.

A ce stade, le calendrier prévisible est le suivant : début de l'étude immédiatement ; consultations des milieux concernés pendant l'été ; et élaboration d'un rapport intermédiaire permettant d'alimenter le cahier des charges du concours pour cet automne. Le lancement du concours d'architecture devrait ainsi pouvoir se faire début 2004, alors que la procédure d'approbation du PAC pourrait survenir fin 2004-début 2005.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 avril 2003

Eric Perrette, chef du Service de bâtiments, monuments et archéologie, DINF, 021 316 73 10